

Présents :

- Pour l'administration : Le Vice recteur, le secrétaire général, la directrice des ressources humaines.
- Pour le ministère local : Christian Morhain représentant de la ministre et conseiller.
- Pour les syndicats : Les représentants du SNES, de FO et de l'UNSA.

Points abordés :

-Convocations et report de la réunion :

Le VR reconnaît que la convocation de la CAPL pendant les vacances scolaires était inappropriée. Il rappelle que cela peut néanmoins être possible dans des situations d'urgence notamment en cas de commission disciplinaire.

Interventions des organisations syndicales :

Pour le SNES-FSU:

- Rappel de la convocation pendant les vacances. Cela a posé un véritable problème.
- Demande de nouveau d'un report de l'ODJ pour l'étude de l'accès à la hors classe.
- Cette installation d'un CAPL ne doit pas venir bousculer ce qui se faisait auparavant. Le SNES FSU rappelle son attachement à la gestion nationale du corps des agrégés.
- Il faut donner les outils et les moyens nécessaires pour permettre aux élèves d'accéder au statut de citoyen et la bonne gestion du personnel est un outil pour parvenir à ce but.
- Le SNES FSU et le SNEP ont remporté un succès dans ces élections. Cela peut s'expliquer par l'attachement au paritarisme et à son bon fonctionnement. Les élus veillent à ce que l'égalité de traitement soit respectée.
- Dans ce cadre, les conditions de préparation de la CAPL ne sont pas bonnes. 3h d'accès pour 52 dossiers. De même la liste de 21 collègues d'accès à la hors classe est insuffisante car il y a en réalité 128 dossiers d'agrégés dont la majeure partie sont promouvables.
- Le rôle des élus n'est pas de se substituer à l'administration mais de veiller à ce que les règles communes s'appliquent en toute clarté. C'est l'enjeu du paritarisme et cela oblige l'administration à la transparence.
- Cette élection constitue un véritable événement qui montre une reconnaissance de l'académie. Cette élection a été complexe autant dans les modalités de la procédure de votes que dans la constitution des listes électorales. Pour améliorer le taux de participation, il va falloir améliorer l'organisation.
- Mais d'autres éléments ont pu jouer dans l'abstention des collègues : la rénovation du statut qui n'a pas été achevée pour reconnaître l'ensemble des tâches et du travail effectué par les professeurs. Le caractère disciplinaire qui est la base de la mission des enseignants est remis en cause. Le renforcement de l'autonomie des établissements renforce la caporalisation et les inégalités.
- Le SNES-FSU dénonce la réforme du collègue. Il rappelle que le tahitien va se trouver dans une situation difficile. Pour le SNES il faut surtout revoir les effectifs, prévoir des heures de concertation, organiser une véritable formation continue.
- La revalorisation indiciaire est importante car elle permet non seulement la promotion des personnels mais aussi elle apporte une réponse à la crise des recrutements.
- Le syndicat dénonce le fait de privilégier les HSA plutôt que la création des postes.
- L'agrégation doit être le corps de référence pour l'ensemble des personnels. La grille indiciaire doit être refondée.
- Les ESPE ne bénéficient pas d'un cadrage national qui donnent une égalité de traitement.

Le SNES FSU ne doute pas de la bonne volonté du vice rectorat de faire fonctionner le paritarisme. Il s'agit d'une première donc cela ne peut être parfait. La création d'un

groupe de travail avant l'examen de la hors classe permettrait d'améliorer le fonctionnement. L'obtention d'un calendrier est nécessaire.

Le SE UNSA rappelle que les élections ont montré que le syndicalisme réformiste a trouvé un écho. Ide d'un syndicat utile au service des personnels. La transparence est essentielle. L'intérêt du personnel guide l'action. Le syndicat souhaite aussi le report de l'examen des accès à la hors classe et remarque le manque de temps pour l'examen des dossiers.

Le SNETA FO est opposé à la volonté de remise en cause des statuts par l'abrogation des anciens décrets. La logique de mission est dénoncée, de même que l'annualisation. Une série de tâches ne donneront plus lieu à la rémunération (suivi de stage, examens...). Les heures de première chaire disparaissent. Les professeurs agrégés vont y perdre. La tutelle de coordonnateurs est une hiérarchie supplémentaire. Le syndicat demande le retrait de ce projet. Dénonce aussi l'absence de créations de postes dans les établissements en REP+ en lycée. Il s'oppose au gel du point d'indice, et demande une revalorisation.

Réponse du Vice recteur :

Pas de commentaires au niveau national. Le Vice recteur ne souhaite pas co-gérer, il ne demande pas que les élus se substituent à lui. Les conditions matérielles sont difficiles, les personnels font ce qu'ils peuvent. Le VR insiste sur le respect des personnes notamment les personnels de catégorie C qui préparent les CAPL. Il insiste sur le fait de ne pas oublier les élèves car les inégalités se creusent en s'appuyant sur l'exemple du recrutement des classes préparatoires. Pour le VR la situation est grave car l'école de la république ne fonctionne plus car les élèves défavorisés ne peuvent pas réussir à égalité. Les priorités affichées par le Président sont mises en oeuvre, l'éducation nationale bénéficie d'un traitement de faveur. Le dialogue social et la concertation font partie du bon fonctionnement du système.

Sur la rénovation du décret : les heures supplémentaires seront présentées en conseil d'établissement, cela va permettre de gagner en transparence. Le VR rappelle son attachement au disciplinaire comme à l'interdisciplinaire.

Sur le vote : la participation n'est pas uniquement liée à des problèmes techniques, cela renvoie à une crise globale liée aux pratiques, autant de l'administration que des organisations syndicales.

Intervention de Mme Tarde nouvelle DRH sur la façon dont l'administration a essayé de mettre en application les nouvelles responsabilités :

Réorganisation de la DRH 4 bureaux : un bureau dédié à la gestion financière, le second bureau : gestion administrative des enseignants des premiers et second degré. Pour l'instant Melina est seule à la direction de ce bureau. Elle va piloter tous les actes de gestion administrative des agrégés en liaison avec l'administration centrale. La déconcentration donne au VR la gestion de la carrière sauf CPE et COP gérés nationalement. Il manque pour le moment les personnels mais aussi les bases de gestion notamment iprof en cours d'acquisition). Gros travail d'installation mais l'année prochaine, mêmes outils que les autres académies, ce qui permettra d'avoir une entrée commissaire paritaire sur iprof. La paye est un travail important qui mobilise beaucoup les personnels du VR car obligation d'ordonnancement.

Question de l'UNSA : la mise en place des CHSCT ?

Le VR estime que ce n'est pas de la compétence du VR mais du ministère local

Traitement des points à l'ordre du jour :

- Le règlement intérieur

Article 18 : problème de l'autorisation d'absence des suppléants. Cela ne relève pas de la compétence du VR mais du ministère local. A chaque réunion, la ministre est informée. Pour les PE et la hors classe, les autorisations sont systématiquement données. Les choses vont se régler au cas par cas. Il est important que le service soit assuré. Le VR souhaite que pour l'examen de la hors classe les suppléants puissent être présents et préparer.

Sur le RI :

4 abstentions : 3 SNES + 1 SNETA FO

6 pour : 1 UNSA + 5 Administration

La liste d'aptitude à l'accès des professeurs agrégés:

Le SNES demande de reconnaître les compétences acquises. Il demande un barème pour renforcer la transparence et que cette voie d'accès soit élargie d'autant plus que le nombre de promus n'est pas renseigné. Le SNES FSU souhaite 1/5^e plutôt que 1/7^e. Il faut accroître la possibilité d'accès car cela constitue pour les certifiés un aboutissement de carrière. Il faut donc porter une attention particulière aux collègues qui ont atteint le 7^e échelon de la HC qu'il paraît important d'étudier prioritairement. L'agrégation est le gage d'un haut niveau de qualification. Il est donc important que les diplômes soient pris en compte, en particulier les diplômes supérieurs au Master. Il faut aussi prendre en compte les admissibilités, de même que les années en établissements difficiles. Le SNES revendique l'instauration d'un barème. En ce qui concerne l'égalité de traitement : les collègues féminines qui représentent 38% des demandes, n'ont retenu que 20% des avis très favorables.

Réponse du vice recteur : Ce n'est pas possible de décider localement, on ne peut pas aller à l'encontre de la note de service.

Mme Tarde expose la méthodologie de ses services pour constituer la liste. Les corps d'inspection ont été consultés et ont émis les avis avec les motivations. **5 dossiers ont obtenus un avis très favorable.** L'inspection générale a été consultée lorsqu'il n'y avait pas de corps d'inspection résident. Le Vice recteur a donné les avis en fonction. **Un certifié au 8^e n'a pas véritablement de chances.** Quelques uns seulement au 10^e échelon.

Contingent pour la Polynésie : **une proposition.** On peut faire remonter plusieurs candidatures et la CAPN tranchera. On décide du vivier de la CAPN. En ce qui concerne la mémoire des avis, l'inspection générale, d'après le Doyen, veille à ce qu'il soit défendu.

Mme Tarde : Sur les CAPN de liste d'aptitude, les IG sont présents, elle veille à l'harmonie et à l'homogénéité sur l'appréciation d'une carrière.

Discussion sur des cas individuels.

La liste d'aptitude des agrégés ne tient pas compte de l'âge en tant que bonification car l'idée est de tirer un bénéfice durable. Les collègues les plus proches de la retraite ne sont pas une priorité d'après le VR car il ne profiteront suffisamment longtemps de cette promotion.

Mme Tarde : objectif est de remonter des dossiers de qualité. Il faut se situer par rapport à des critères qui soient tous les mêmes.

Le VR : A égalité de traitement les IPR ont fait un choix dans les avis. Les enseignants ont une chance infime d'obtenir la promotion quand ils sont en dessous du 10^e échelon à moins d'être bi admissibles.

Liste du vivier de collègues retenus pour la CAPN : 5 collègues Hors classe, nés entre 1956 et 1962, dans les disciplines Eco gestion, Histoire Géo, Mathématiques, SES et Sciences Physiques.

Sans surprise, c'est la liste telle qu'elle a été proposée par le VR. Aucune modification, il n'y a pas eu de discussion vraiment possible.

Le SNES FSU s'interroge sur la cohérence de certains avis. Exemple : le cas d'une collègue, docteur en didactique des sciences qui ne reçoit qu'un avis favorable.

Les promotions d'accès à la hors classe

68 promouvables mais seulement 21 dans le tableau proposé en CAPL. En fait il y a eu une confusion car le message envoyé par l'administration a été de constituer des dossiers **mais l'examen ne peut se réduire aux personnes qui ont constitué un dossier**. Les exigences réglementaires demandent d'examiner l'ensemble de ces 68 personnes.

Problème de calage avec la DGEE au sujet de l'organisation de la promotion. Le VR doit caler les campagnes de notation.

A partir du 7^e les collègues sont promouvables. Plus de papier, tout va transiter par iprof. Les enseignants vont être encouragés à enrichir leur CV iprof puisque désormais la Polynésie sera gérée par ce biais. L'année 2015 est transitoire.

La CAPL pour les hors classe agrégé est déplacée au 22/05 et l'ensemble des infos seront données au préalable aux commissaires paritaires.